



N° OJ : 16

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019

Objet : Subside sports 2019.- Asbl "Brussels Major Events".- Montant : 40.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001 sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events afin de mener à bien l'organisation d'activités sportives dans le cadre de l'événement Hello Summer 2019 (événement qui remplace Bruxelles les Bains);

Vu le crédit prévu à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 40.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'asbl Brussels Major Events pour l'organisation d'activités sportives dans le cadre de "Hello Summer 2019".

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Annexes :